

## Objet | **CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE FOURNITURE DE SERVICES :**

### **CHAMP D'APPLICATION :**

Les présentes conditions générales de vente et de fourniture de services s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des produits et des services proposés par Cyanéa.

À défaut de dispositions particulières stipulées par écrit, le fait de passer commande à Cyanéa implique l'acceptation pleine et entière de nos conditions générales de vente et de services.

### **RESPONSABILITES :**

Le Client devra prendre en charge et s'assurer de l'obtention des éventuelles autorisations relatives aux droits d'auteur ou droits voisins qui en découlent.

Les informations diffusées sur des documents avec un contenu produit par le Client ou bien sur le site Internet par le Client après sa mise en ligne le sont sous sa seule et unique responsabilité.

Le Client s'engage à fournir à Cyanéa des données loyales, de qualité et conformes à la législation en vigueur.

Le Client s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

### **DROIT DE CREATION :**

Tous les projets et maquettes établies par nos soins demeurent notre propriété exclusive. Ils ne peuvent en aucun cas être reproduits sans notre accord sous quelque forme que ce soit. Tous travaux créatifs au sens de la législation sur la propriété artistique, qu'il s'agisse de dessins, photos, films, plaquette, affiche... les droits d'auteur découlants de cette création, et notamment le droit de reproduction, restent acquis et ne sont transférés au client que moyennant une convention en ce sens. Sauf convention spéciale d'exclusivité, la création artistique réalisée peut être à nouveau utilisée.

### **REFERENCE AU CLIENT :**

Le Client autorise Cyanéa à mentionner son nom ou sa dénomination sociale dans ses documents commerciaux, à titre de références aux fins de sa propre promotion commerciale.

Le Client s'engage à faire figurer sur tous les exemplaires des supports créés, films, documents imprimés, sites internet, la mention : "Réalisation Cyanéa". Cyanéa ou ses intermédiaires commerciaux sont autorisés à utiliser le Produit à des fins de démonstration.

### **CONFIDENTIALITE :**

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie, de quelque nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat.

Les deux parties prendront vis-à-vis de leur personnel, préposés et des prestataires de service auxquels elles pourraient faire appel, toutes les mesures nécessaires pour assurer sous leur responsabilité, le secret, et la confidentialité de toutes les informations et documents visés à l'alinéa ci-dessus. Les parties se portent fort du respect de cette clause par leur personnel, préposés et prestataires de services auxquels elles font appel.

### **FORCE MAJEURE :**

Nos obligations contractuelles seront suspendues de plein droit, et sans formalité, et notre responsabilité dérogée en cas de survenance d'événements tels que : incendie, inondation, arrêts de travail quelconques, défaillance de matériel, accident ou retard de fabrication chez nos prestataires, ainsi qu'en cas de survenance de tout événement indépendant de notre volonté empêchant l'exécution du contrat dans des conditions normales comme prévu par l'article 1148 du Code Civil.

### **REGLEMENT :**

Sauf dispositions contraires convenues entre les parties, la signature du devis entraîne une facturation d'un acompte de 40% de la totalité du devis et la livraison entraîne la facturation du solde.

### **RETARD DE PAIEMENT :**

En application des lois en vigueur, des pénalités de retard sont exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture dans les cas où les sommes dues sont payées après cette date. Une majoration de 10% du montant des sommes restant dues est alors appliquée sans aucune autre forme de préavis.

En cas de retard ou d'incident de paiement, Cyanéa se réserve le droit de suspendre l'exécution des prestations ou de restreindre la fourniture des services. Le fait de suspendre les prestations n'exonère pas le Client du paiement de la totalité des sommes dues et des majorations appliquées.

### **LITIGES :**

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Nantes.